

REPUBLIQUE FRANCAISE

 DEPARTEMENT DE L'YONNE

 ARRONDISSEMENT D'AVALLON

 COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 24/03/26

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
 TONNERRE**
 N° 2026 / 080

**Nombre de
 conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 22

Exprimés : 26

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal LENOIR, 1^{er} adjoint au maire, suivant la convocation du 17 mars 2026.

Étaient présents : Pascal LENOIR, Lucas IPPOLITO-SCHWAGER, Emilie ORGEL, Thomas DROULEZ, Anne-Sophie HAMON, Chantal PRIEUR (adjoints), Djamilia BOUFELAH, Nicolas NOËL, Gaëlle BENOIT, Claude ROY, Gilles BARJOU, Bahya BAILICHE, Guy ROY, Marie-Laure BOIZOT, David ROSENBLUM, Anaëlle BUELLONI, Michel DROUVILLE, Mathilde PEDROT, Vincent THOMAS, Nadège LALLEMAND, Benoit BROUSSEAU, Anne SANCHEZ.

Absents représentés : Sylviane TOULON, Benoît CHAISY, Jeanine CALCIO GAUDINO, Paul HUTTEAU d'ORIGNY.

Absents : /

Secrétaire de séance : Nicolas NOËL.

Nomenclature @CTES : Finances / Décisions budgétaires

FINANCES

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

BUDGET CINEMA- EXERCICE 2025

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Ville de Tonnerre ;
- Vu le Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe Cinéma ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

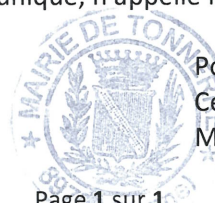
Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- Approuve le compte financier unique du Budget annexe Cinéma 2025 ;
- Constate les identités de valeurs avec les données du Service de Gestion Comptable d'Avallon relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Déclare que le compte financier unique, n'appelle ni observation ni réserve.



Pour extrait conforme,

Cédric CLECH

Maire de Tonnerre